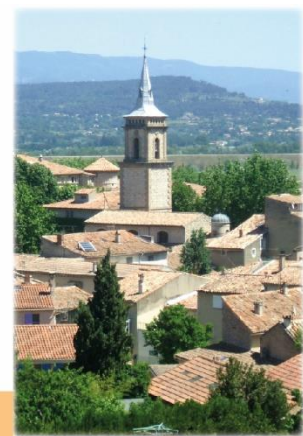


La Roque d'Anthéron PLU

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHÉRON
Plan Local d'Urbanisme

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Révision du POS en PLU prescrite le 23/07/2014
Révision du POS en PLU arrêtée le 12/11/2015
Révision du POS en PLU approuvée le 20/10/2016



Mars 2015

2



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON



VERS UN PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Mars 2015

3



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON



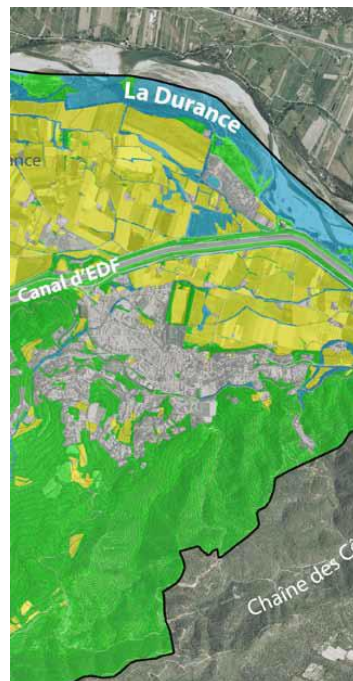
PREAMBULE

PRINCIPAUX ELEMENTS DE DIAGNOSTIC...

La Roque d'Anthéron est fortement marquée par sa géographie variée et par son histoire dont les périodes successives ont façonné le village et expliquent aujourd'hui son fonctionnement.

La silhouette du village et de son cœur historique, son implantation en limite de versants et de plaine, guidée à l'origine par les besoins agricoles et un lit de la Durance nettement plus large, en font un village typique du val de Durance.

La commune se caractérise ainsi par une vaste plaine agricole (près de 40% de l'espace communal) et des activités dans ce domaine qui se maintiennent mieux qu'ailleurs. Pas moins de deux inventaires Natura 2000 sur la Durance et la Chaîne des Côtes témoignent des richesses de son environnement naturel. Un territoire à la fois riche et sujet aux risques d'inondation, de feu de forêt, de ruissellement...



A travers ses habitants et ses entreprises notamment, la commune présente de nombreux liens et échanges avec les territoires d'influence des cités voisines d'Aix, de Salon ou de Marseille. La commune attire de plus en plus de résidents et bénéficie d'une renommée grandissante dans le domaine de la culture (grâce au festival) mais également dans celui du tourisme et des loisirs (grâce à la qualité de ces espaces naturels et ses chemins de randonnées). Posté dans un écrin de verdure avec vue imprenable sur la vaste plaine de la Durance, abordable d'un point de vue financier, quelque peu excentré mais accessible, le village de la Roque séduit.

Ainsi depuis une vingtaine d'années la croissance du village est essentiellement portée par un solde migratoire positif : il y a plus de gens qui s'installent que de gens qui quittent la Roque d'Anthéron. Avec près d'1,5% de variation annuelle, la commune a même connu ces 10 dernières années une croissance de population supérieure aux moyennes du Pays d'Aix ou du Département. Aujourd'hui, la Roque d'Anthéron compte près de 5400 habitants, plus de 1500 emplois et environ 2100 actifs occupés.

Cette croissance importante de la population n'a malheureusement pas été accompagnée d'une rénovation et d'un développement suffisant des équipements publics. Ils sont de ce fait vieillissants et insuffisants.

Pour une commune périurbaine, La Roque d'Anthéron est un peu atypique. Elle présente un taux de concentration de l'emploi plus élevé qu'ailleurs grâce aux activités développées, notamment autour de la santé et de l'action sociale qui garantissent des emplois sur place.

Comme dans de nombreuses communes, la population a tendance à vieillir avec une augmentation des plus de 60 ans et une diminution de la part des « jeunes » entre 0 et 44 ans, notamment les 15-29 ans. Malgré une forte augmentation des ménages d'une seule personne (+100 en 10 ans), la taille moyenne des ménages se stabilise à 2,6 grâce notamment à une forte représentation de familles dites « nombreuses ». Par ailleurs, l'importance du parc social (34%) explique une part notable de ménages modestes dans la population (55% des foyers fiscaux non imposables au titre de l'impôt sur le revenu).



PORTEE ET CONTENU DU PADD

Élément central du PLU, le projet d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D.) exprime les objectifs et projets de la commune en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10/15 ans.

Il doit exposer de façon claire et accessible la stratégie du développement territorial à long terme, en répondant aux principes de développement durable qui inscrivent le PLU dans des objectifs plus lointains que sa propre durée.

Le P.A.D.D. est donc un cadre de référence des différentes actions d'urbanisme et d'aménagement concernant la commune. Ainsi, c'est en cohérence avec le P.A.D.D. que le règlement fixe les règles d'utilisation des sols. De même, les orientations d'aménagement et de programmation sont établies dans le respect du P.A.D.D. Le code de l'urbanisme définit le contenu du PADD (article L. 151-5).

Article L.151-5

Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

L'État a précisé que l'objet du P.A.D.D. est de présenter en conseil municipal, à travers un débat spécifique, les orientations communales en matière d'urbanisme. En ce sens, il constitue un « débat d'orientation d'urbanisme » comparable au débat d'orientation budgétaire qui précède le budget. Il ne s'agit en aucune façon d'un document technique détaillé. Dans une petite commune, qui n'aurait pas de grands projets d'aménagements, il pourra être très court.

Le respect des objectifs et principes énoncés à l'article L. 101-2 du code de l'urbanisme implique que le présent P.A.D.D. démontre comment les prévisions et décisions d'utilisation de l'espace à La Roque d'Anthéron visent à :

- aménager le cadre de vie ;
- assurer, sans discrimination, aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources ;
- gérer le sol de façon économe ;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- réduire les consommations d'énergie ;
- économiser les ressources fossiles ;
- assurer la protection des milieux naturels et des paysages ;
- assurer la préservation de la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques ;
- assurer la sécurité et la salubrité publiques ;
- promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- rationaliser la demande de déplacements.

Il sera également exposé comment l'action en matière d'urbanisme contribue à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ce changement.

Le respect des objectifs et principes énoncés à l'article L. 101-2 du code de l'urbanisme (Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015) implique que le présent P.A.D.D. détermine les conditions permettant d'assurer :

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations des zones urbaines et rurales ;
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;
- e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables

AMBITION GENERALE DU PROJET

Au fur et à mesure des années, la population a augmenté, les besoins des habitants ont évolué, mais les équipements n'ont pas suivi et le village a peu à peu perdu de son unité, de son caractère en s'étalant en plaine ou dans les collines. Avec le temps, les espaces agricoles et naturels ont reculé au profit de l'urbanisation. Il s'agit de continuer à croître mais plus modérément qu'avant pour faire une pause, réparer le village et l'adapter aux nouvelles aspirations de la population.

Notre projet consiste à maîtriser la croissance démographique au cours des 10 prochaines années pour atteindre environ 6200 habitants. La commune se fixe donc un objectif de développement raisonnable et équilibré en s'appuyant sur les atouts de son territoire et notamment son attractivité économique, touristique et culturelle. Il s'agit au travers de ce projet de «se donner le temps d'équiper le village» pour permettre aux rocassiers de trouver une offre de logements renouvelée, de se déplacer plus facilement à pied ou à vélo, de trouver plus près de chez eux des équipements neufs ou rénovés, des emplois, des services et commerces utiles à leur quotidien.

Au final, notre ambition consiste à recoudre le village, à faire du lien entre les quartiers selon un modèle de développement plus respectueux de notre environnement, garant des qualités paysagères et patrimoniale de notre commune, dans un souci de gestion économe des finances publiques et de satisfaction aux nouvelles exigences réglementaires (Grenelle de l'environnement et loi ALUR notamment).

A travers son projet d'Aménagement et de Développement Durables, la commune de La Roque d'Anthéron affirme les trois grands axes de son développement futur :

Axe 1 : Restaurer le centre du village et recréer du lien avec les quartiers pour améliorer la qualité de vie des Rocassiers.

Axe 2 : Pérenniser le cadre de vie des Rocassiers et valoriser le patrimoine historique, rural et naturel de la commune.

Axe 3 : Maîtriser le développement et améliorer le niveau d'équipements publics pour être un village dynamique à taille humaine.

ORIENTATION 1

RESTAURER LE CENTRE DU VILLAGE ET RECREER DU LIEN AVEC LES QUARTIERS POUR AMELIORER LA QUALITE DE VIE DES ROCASSIERS

1.1 RENDRE LES ESPACES PUBLICS (PLACES, PARVIS, TROTTOIRS...) PLUS AGREABLES, ELEMENTS ESSENTIELS DE LA QUALITE DE VIE QUOTIDIENNE

- Mettre en valeur les espaces de rencontre comme le cours Foch ou les places (Coq d'argent) pour profiter au marché et à l'ensemble des commerces du cœur historique.
- Diffuser la qualité urbaine du traitement des espaces publics et redéfinir leur partage au profit des modes doux en prenant en compte les besoins inhérents à ces déplacements mais aussi ceux des activités commerciales ou du fonctionnement des équipements. Un travail spécifique de cheminements entre les différents équipements liés à la scolarité des enfants, depuis le cours Foch vers le secteur de la Mairie, pourrait par exemple être étudié.



1.2 CREER ET METTRE EN VALEUR LES PARCS ET JARDINS, LES ESPACES VERTS, POUR MAINTENIR DES ESPACES DE RESPIRATION

- Favoriser la création d'espaces verts et d'espaces publics sur l'ensemble de la commune et pour chaque nouvelle opération.
- Maintenir et développer les espaces libres publics et les plantations dans les cœurs d'îlots du centre historique et dans les quartiers pavillonnaires.
- Protéger et développer les alignements d'arbres remarquables : parc du Château de Florans, cours Foch par exemple...



1.3 FAVORISER LES MODES DOUX DANS LES DEPLACEMENTS DE PROXIMITE (CHEMINEMENT PIETONS OU CYCLES)

Dans l'objectif d'améliorer les connexions entre les quartiers et d'accroître considérablement la part des déplacements doux pour les trajets de courte distance au sein de la commune (réduction des consommations d'énergies engendrées par les déplacements automobiles), il s'agira de :

- Conforter et sécuriser des parcours piétons en prenant en compte l'accessibilité du plus grand nombre (enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite...)
- Créer des continuités piétonnes depuis les quartiers vers le centre du village. Dans ce cadre, la Traverse des écoles sera tout particulièrement mise en valeur.
- Valoriser l'accessibilité piétonne et cycles entre le centre villageois et l'abbaye de Silvacane.

1.4 RÉGULER L'OFFRE DE STATIONNEMENT DANS LE CENTRE HISTORIQUE AU PROFIT DES RESIDENTS ET DES COMMERCES

- Permettre le stationnement de courte durée nécessaire aux achats et autres démarches.
- Réduire les contraintes relatives au stationnement privatif dans le centre du village tout en favorisant et en développant l'usage du stationnement public autorisé.
- Favoriser le stationnement des deux-roues dans les nouvelles opérations.



1.5 ADAPTER LA VOIRIE POUR FACILITER LES DEPLACEMENTS

L'ambition du projet présenté est de faciliter tous les types de déplacements et de promouvoir des circulations sécurisées et apaisées.

- Organiser la desserte de manière à favoriser les connexions entre les quartiers et le centre-ville, notamment grâce à :
 - la mise en réseau des espaces publics par le développement de cheminements doux continus et sécurisés ;
 - en évitant les voies publiques sans issues dans les futures opérations.
- Réaménager les principaux axes inter-quartiers en intégrant le partage de la voirie au profit des piétons et des vélos et, le cas échéant, des transports en commun.
- Prévoir les emplacements des infrastructures viaires nécessaires à une desserte satisfaisante des quartiers.



ORIENTATION 1/ ZOOM SUR LA PRESERVATION DES MAILS PLANTES, ESPACES VERTS ET LE DEVELOPPEMENT DES CHEMINEMENTS DOUX



Légende :

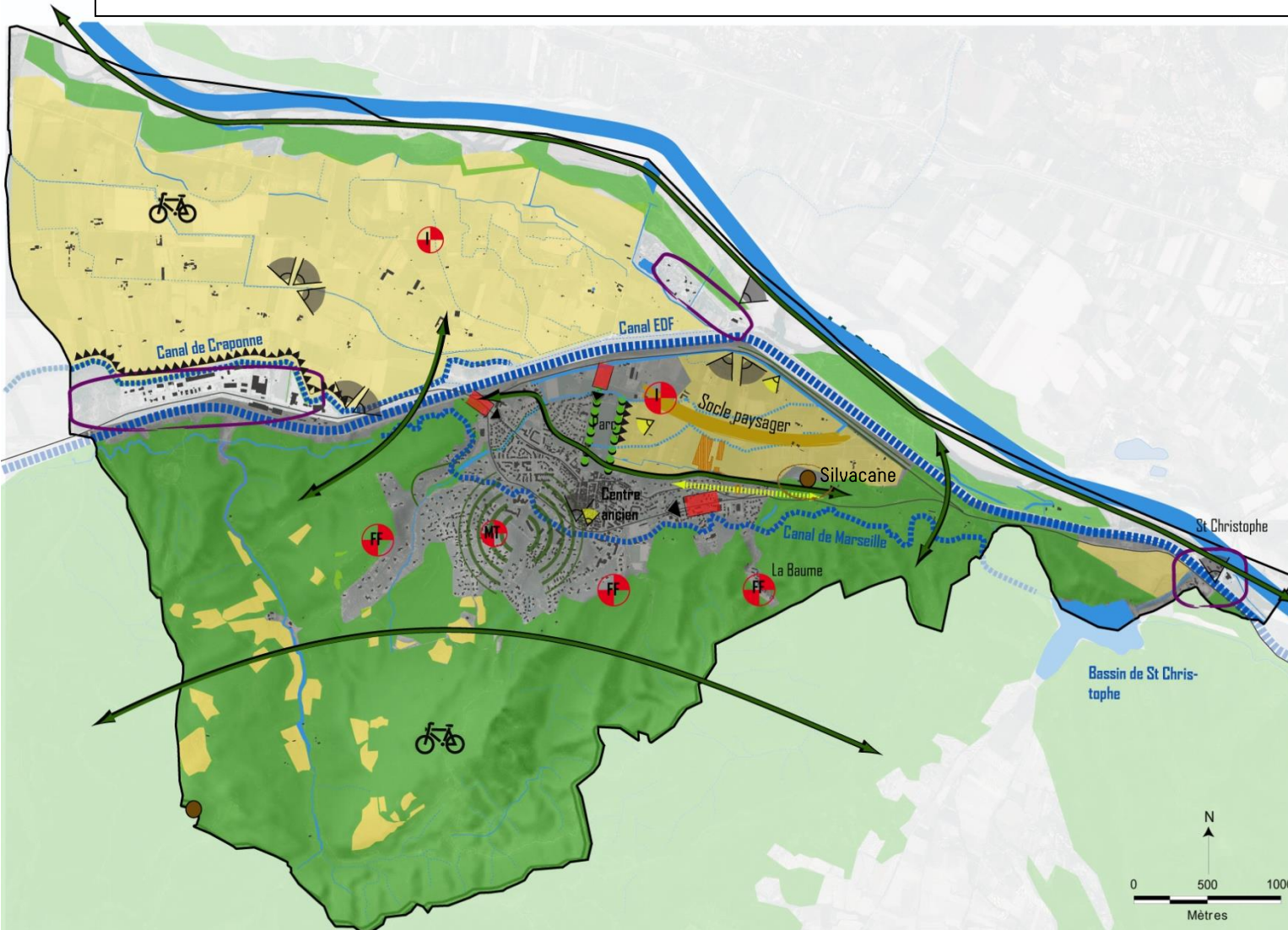
1.2 CREER ET METTRE EN VALEUR LES PARCS ET JARDINS, LES ESPACES VERTS, POUR MAINTENIR DES ESPACES DE RESPIRATION

- Mail planté à préserver
- Principaux espaces verts, parc et jardins à préserver et valoriser
- Végétation d'accompagnement des cours d'eau à préserver et valoriser

1.3 FAVORISER LES MODES DOUX DANS LES DEPLACEMENTS DE PROXIMITE

- Aménager des cheminements doux et assurer leur continuité
- Frange du village historique à valoriser

ORIENTATION 2. PERENNISER LE CADRE DE VIE DES ROCASSIERS ET VALORISER LE PATRIMOINE HISTORIQUE, RURAL ET NATUREL DE LA COMMUNE



2.1. Mettre en valeur le patrimoine architectural et urbain

- Protéger strictement le patrimoine classé ou inscrit
- Faciliter l'accessibilité des sites touristiques et culturels
- Préserver l'écrin boisé de l'abbaye
- Préserver les alignement de platanes du parc

2.2. Protéger et mettre en valeur le patrimoine lié à l'eau, dont les canaux

2.3. Préserver et mettre en valeur les massifs et reliefs boisés structurants

- Renforcer la protection des espaces naturels
- Permettre un maillage plus cohérent d'itinéraires de randonnées/VTT

2.4. Prendre en compte les enjeux paysagers pour assurer la qualité du développement

Préserver les espaces à forte sensibilité paysagère

- Vue sur le grand paysage, vue sur le village et le parc
- Socle paysager du massif et du village

Engager le traitement des entrées de villages et recomposer les secteurs dégradés

- Entrée de ville - traversée routière
- Espaces à requalifier
Réfléchir à un traitement paysager le long de la ZA

2.5. Soutenir l'économie agricole et maintenir « l'outil agricole »

- Espaces agricoles

2.6. Préserver les réservoirs de biodiversité et continuités écologiques (trame verte et bleue)

- Le massif de la chaîne des Côtes et les rives de la Durance
- Le corridors écologiques majeurs
- Mettre en valeur l'eau et les milieux humides
- Favoriser la pénétration de la nature en ville

2.7. Mieux prendre en compte les risques majeurs

I : inondation - FF : feux de forêt - MT : mouvements de terrain

ORIENTATION 2

PERENNISER LE CADRE DE VIE DES ROCASSIERS ET VALORISER LE PATRIMOINE HISTORIQUE, RURAL ET NATUREL DE LA COMMUNE

2.1 METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

La commune de la Roque d'Anthéron bénéficie d'un caractère patrimonial fort qui participe pleinement à son identité : un village à l'organisation bâtie de type « ville nouvelle », son patrimoine religieux lié à l'abbaye de Silvacane -haut lieu touristique du Val de Durance et du Pays d'Aix, son château - cadre paysager au festival international de piano, son patrimoine agricole avec la présence de nombreux hameaux de caractère, marqueurs de l'histoire agricole du territoire.

Afin de préserver à long terme ce patrimoine bâti, la commune de La Roque d'Anthéron souhaite :

- **Protéger strictement le « grand patrimoine » classé ou inscrit au titre des monuments historiques et des sites.**

En particulier l'abbaye de Silvacane et ses abords. Sur ce secteur, il s'agit également de préserver **l'écrin végétal encadrant le site**, socle paysager mettant en valeur l'abbaye, en y limitant les possibilités d'extensions urbaines.



- **Protéger les autres éléments de patrimoine bâti remarquable et leur perspective** : château, l'Eglise Notre-Dame de l'Annonciation, le temple, l'ancienne mairie, certaines maisons de notables et maisons de bourg, certaines fermes, grange ou maison rurale...



- **Préserver la morphologie urbaine du village historique** - en particulier son carroyage régulier organisé autour de rues longitudinales et transversales, de ruelles et de places – **et valoriser sa frange bâtie (Cf. carte orientation)**.



- **Améliorer les liaisons urbaines entre le centre ancien et les quartiers périphériques, via :**

- une requalification des alignements de façades des quartiers récents construits contre le village, afin d'assurer une meilleure continuité des deux tissus bâtis,
- une revalorisation ou la création de sentes et de passages sur le modèle des existantes afin de permettre des liaisons plus nombreuses et plus qualitatives,
- une continuité de structure urbaine dans le cadre du développement du secteur des « Aires Nord »

- **Faciliter l'accessibilité des sites touristiques et culturels** : développement de la voirie/ stationnement et aménagements de cheminements doux (depuis le village vers l'abbaye de Silvacane en particulier).

2.1 Mettre en valeur le patrimoine architectural et urbain/ Zoom sur le centre urbain



- Frange du village historique à valoriser
- ➔ Zone à recoudre, liaison à valoriser
- Zone de transition et/ou d'articulation à valoriser
- Secteur d'entrée du centre urbain

- Valoriser le « petit patrimoine » afin de mieux conserver l'héritage communal (hameaux, bastides, lavoir, apié, aires de battages...)



- Préserver le patrimoine arboré « urbain »

Le village, dans ses parties anciennes comme dans les quartiers plus récents, est ponctué de nombreux espaces de respiration. Plusieurs de ces espaces publics sont plantés, de platanes, pins et cyprès notamment, qui



signalent également les fermes de la plaine. Ce patrimoine qui trame le paysage urbain et agricole, et qui accompagne le bâti, est à préserver.

2.2 PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE LIÉ À L'EAU

La Roque d'Anthéron, « Fontaine de Provence », a son territoire fortement marqué par l'eau. Les canaux de Craponne, Marseille et EDF trament le paysage et constituent des ouvrages d'art exceptionnels. Les nombreux bassins, fontaines, puits, aqueducs, petits canaux ..., complètent ce patrimoine.

La commune souhaite ainsi :

- Veiller à la protection et valoriser ces infrastructures bâties et leur perspective: les canaux et leur prise d'eau (Canal de Craponne et prise d'eau du Gontard, Canal de Marseille), certains ponts (Pont de l'Avenue de la Durance, Pont suspendu de la Durance, Pont Saint-Christophe).
- Préserver la fonctionnalité des petits canaux d'irrigation qui quadrillent la plaine agricole et qui constituent des outils nécessaires à l'activité économique agricole.
- Valoriser le petit patrimoine remarquable lié à l'eau (puits, bassins, fontaines...)



2.3 PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LES MASSIFS ET RELIEFS BOISES STRUCTURANTS

La Roque d'Anthéron s'inscrit au cœur d'un paysage naturel remarquable, qui participe à la qualité du cadre de vie de la commune et à son attractivité touristique. Il regroupe d'autant plus des espaces de biodiversité majeurs. Le massif de la Chaîne des Côtes constitue en effet un arrière-plan paysager au relief tourmenté, auquel s'accroche le village de La Roque. Depuis plusieurs décennies, le massif connaît un mitage progressif par une dynamique d'urbanisation diffuse, pouvant engendrer à long terme, une modification progressive des paysages, une augmentation de la vulnérabilité des habitants face aux feux de forêts et une perte d'habitats naturels.



Ainsi, l'objectif de la commune est d'assurer la protection de ces massifs sur le long terme via :

- **Un renforcement de la protection des espaces naturels** qui constituent le cadre paysager remarquable de la commune
- **Un arrêt de l'extension de l'urbanisation sur les massifs**, en privilégiant une densification des secteurs déjà urbanisés.

La valorisation de ces espaces passe également par un **maillage plus cohérent d'itinéraires de randonnée et de VTT** sur l'ensemble du massif.

2.4 PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX PAYSAGERS POUR ASSURER LA QUALITE DU DEVELOPPEMENT

- Préserver les éléments remarquables du paysage et les espaces à forte sensibilité paysagère : cônes de vues, silhouettes, crêtes ...
- Engager le traitement des entrées de village et recomposer les secteurs dégradés.
- Requalifier et valoriser le secteur d'entrée de ville Ouest par un traitement paysager le long de la zone d'activité d'intérêt communautaire du Grand Pont afin de gérer son effet vitrine et son intégration paysagère.
- Développer le secteur des « Aires Nord » en continuité et en cohérence avec la structure urbaine du centre ancien.
- Renforcer les dispositions paysagères pour les futurs aménagements et constructions: par exemple insertion des bassins de stockage du pluvial, enterrement des réseaux aériens, traitement des limites sur l'espace public (clôtures et plantations)...

2.5 SOUTENIR L'ECONOMIE AGRICOLE ET MAINTENIR « L'OUTIL AGRICOLE »

La commune se caractérise par une vaste plaine agricole irriguée (près de 40% de l'espace communal) et des activités dans ce domaine qui se maintiennent mieux qu'ailleurs. Le maintien de l'économie agricole est donc un enjeu fort à la fois en matière de préservation des paysages mais également de l'emploi agricole. Dans cet objectif, il s'agira de :

- Maintenir les grands espaces agricoles, en plaine notamment pour pérenniser les terres fertiles et irriguées, les activités agricoles et les paysages caractéristiques de la commune.
- Dans les secteurs agricoles ou naturels, permettre la réalisation et l'évolution de bâtiments nécessaires à l'activité agricole en veillant à leur insertion paysagère et en favorisant leur regroupement.

- Dans les secteurs agricoles ou naturels, encadrer l'évolution des constructions autres qu'agricoles notamment dans les hameaux.

- Contenir les activités de loisirs et de tourisme de la plaine agricole : dans cet objectif il s'agira de reclasser à l'ouest de l'ancienne base nautique environ 10 hectares de zone naturelle (NDi2) en zone agricole.



2.6 PRESERVER LES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE AINSI QUE LES CONTINUITES ECOLOGIQUES QUI PERMETTENT DE LES RELIER EN INTEGRANT LES TRAMES VERTE ET BLEUE (TVB)

La commune de La Roque d'Anthéron s'insère dans un réseau écologique dense. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de PACA identifie sur le territoire plusieurs réservoirs de biodiversité et corridors écologiques d'intérêt régional à préserver.

Pour répondre aux objectifs du Grenelle de l'Environnement et dans l'optique de préservation des espaces de biodiversité, la commune affiche comme objectif :

- Préserver le massif de la chaîne des Côtes et les rives de la Durance en tant que réservoirs de biodiversité d'intérêt supra-communal.



- Mettre en valeur l'eau et les milieux humides en tant qu'éléments majeurs du cadre de vie naturel ; la pérennisation de la fonctionnalité des canaux et cours d'eau.

Les bords de Durance doivent être particulièrement préservés.

- Contenir le développement des zones d'urbanisation diffuse situées dans le périmètre de la zone Natura 2000 (ZPS « Garrigues de Lançon et Chaînes alentour »).

Le diagnostic de territoire a mis en évidence également la présence d'un corridor écologique d'intérêt plus local : le linéaire boisé jouant le rôle d'interface paysagère entre la plaine et le centre ancien. La commune souhaite contrôler l'urbanisation des parcelles concernées, afin d'y limiter le défrichement.

Enfin, le maintien d'une densité arborée dans l'enveloppe urbaine permettra de pérenniser la « nature dans la ville ».

2.7 MIEUX PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES MAJEURS DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, NOTAMMENT LES RISQUES INONDATION ET FEUX DE FORET

La commune de La Roque d'Anthéron est soumise à plusieurs risques d'importance, en particulier les risques d'inondation et de ruissellement, de mouvement de terrain et de feux de forêt. L'objectif de la commune est de ne pas augmenter la vulnérabilité des habitants et d'orienter le développement vers une prise en compte de ces contraintes. Ceci :

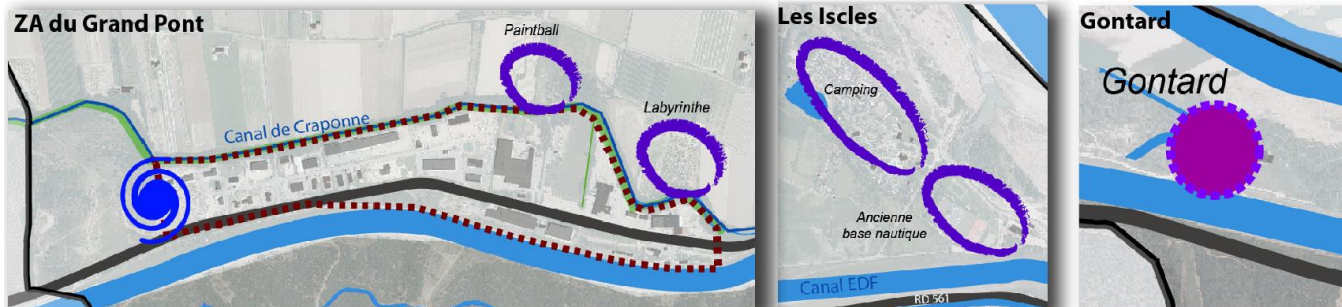
- en limitant l'implantation de constructions sensibles en zone de ruissellement et en assurant l'intégration d'aménagement de réduction du risque (bassin de rétention, etc.), de mise en refuge et d'évacuation dans les secteurs de projet ;

- en luttant contre l'imperméabilisation des sols à l'occasion d'opérations nouvelles ;

- en adaptant les constructions à la présence du risque de glissement de terrain, en plus du risque sismique seul, dans les secteurs de la Rabassière, du Pigeonnier le Colombier et de la Jacourellette ;

- en contrôlant la densification des zones urbaines fortement boisées ou situées à l'interface directe avec le massif, et en répondant aux besoins liés à l'intervention des services de sécurité, notamment des pompiers (aires de retournement, DFCl...)

ORIENTATION 3. MAITRISER LE DEVELOPPEMENT ET AMELIORER LE NIVEAU D'EQUIPEMENTS PUBLICS POUR ETRE UN VILLAGE DYNAMIQUE A TAILLE HUMAINE



Légende :

3.2 REPENSER ET RENOVER L'OFFRE D'EQUIPEMENTS

- 1 Conforter le pôle d'équipement du coeur de village, notamment en requalifiant les espaces de l'ancienne piscine olympique.
- 2 Conforter le plateau sportif est.
- 3 Développer une offre de loisirs jeunesse

3.3 DEVELOPPER UN POLE DE FORMATION ET D'APPRENTISSAGE D'ENVERGURE

- 4 Poursuivre le développement du pôle d'équipement Nord autour du centre technique municipal

3.4 DEVELOPPER LES EMPLOIS EN S'APPUYANT SUR LES POINTS FORTS DE L'ECONOMIE ROCAS-

- Poursuivre le développement de la ZA du Grand Pont
- Conforter l'activité économique du centre-ville par le maintien et le développement des commerces et des services.
- Conforter, pérenniser les sites d'accueil du Festival international de Piano
- Maintenir les activités de loisirs et de tourisme existantes (ancienne base nautique, camping, paintball, labyrinthe).
- Développer un espace dédié aux loisirs et tourisme sur l'emprise de l'ancien camping (délocalisation possible du village vacances de la Baume).
- Développer une activité d'accueil du public sur le site « Gontard ».

3.5 DIVERSIFIER ET EQUILIBRER L'OFFRE DE LOGEMENTS AFIN DE REpondRE A L'EVOLUTION DES BESOINS EN LOGEMENTS ET A LA QUALITE DE VIE DES QUARTIERS.

Intensifier le long des principaux axes urbains.

Principaux secteurs de production de logements :

- mobilisant le potentiel en coeur de village dans une logique de densification et de gestion de l'espace.

- programmant des extensions mesurées de l'urbanisation

Poursuivre le développement du secteur résidentiel à risque mouvement de terrain, en préservant le caractère pavillonnaire.

Contenir le développement dans les secteurs à enjeu feux de forêt.

Enveloppe urbaine existante

Mars 2015

17

ORIENTATION 3

MAITRISER LE DEVELOPPEMENT ET AMELIORER LE NIVEAU D'EQUIPEMENTS PUBLICS POUR ETRE UN VILLAGE DYNAMIQUE A TAILLE HUMAINE

3.1 FAIRE « VIVRE » LE VILLAGE : MAINTENIR LA PRESENCE DE COMMERCES DE PROXIMITE ET DE SERVICES

- Accueillir de nouvelles populations, et notamment des familles.
- Affirmer la vocation du centre villageois et des centralités de quartier.
- Assurer la mixité des fonctions dans le centre villageois (habitat / commerce / activité / équipement).

3.2 REPENSER ET RENOVER L'OFFRE D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX (ECOLE, FOYER, SALLE DES FETES...)

La commune a connu ces dernières années un développement particulièrement dynamique mais qui ne s'est pas accompagné d'un développement des équipements publics suffisants au regard de sa population actuelle. La mise à niveau de l'offre d'équipements communaux doit tout particulièrement être engagée dans les prochaines années.

Il s'agira notamment de :

- conforter un complexe sportif et culturel au cœur du village : création d'une salle multi-activités et rénovation de la salle des fêtes (restructuration du secteur de la piscine olympique afin de conforter la centralité et l'animation du village) ;
- maintenir le plateau sportif Est ;
- transférer la bibliothèque et l'école de musique municipale dans les anciens garages municipaux de l'hôtel de ville ;
- accompagner le développement démographique par la réhabilitation et l'extension des écoles ;
- développer une offre municipale d'activités jeunesse et loisirs au travers de la réhabilitation des installations de l'ancien camping municipal ;
- Créer un foyer pour personnes âgées dans l'actuelle bibliothèque (qui sera délocalisée dans les garages municipaux).

Le contexte budgétaire difficile (restrictions budgétaires imposées par la crise économique) ne permet pas d'envisager d'autres projets d'équipements que ceux évoqués ci-dessus. La création d'un troisième groupe scolaire, qui serait nécessaire si la croissance de population était supérieure à celle visée, est donc à ce jour irréalisable.

3.3 DEVELOPPER UN POLE DE FORMATION ET D'APPRENTISSAGE D'ENVERGURE

L'ambition est de maintenir la vocation d'équipements de formation du pôle d'équipements Nord initialement prévu pour l'accueil d'un collège.

Il s'agit à présent d'accueillir une structure de formation et d'apprentissage de rayonnement régional. Sur ce site l'offre de stationnement pourra être mutualisée. En effet, il s'agit de créer un parking de « stationnement partagé » répondant à la fois aux besoins des usagers des équipements mais également aux besoins plus ponctuels de manifestations comme le festival, Le développement de ce site concerne environ 10 hectares (classés en zone NAE au POS actuel).

3.4 DEVELOPPER LES EMPLOIS EN S'APPUYANT SUR LES POINTS FORTS DE L'ECONOMIE ROCASSIERE

La commune de la Roque d'Anthéron est un peu atypique en matière d'emploi. En effet, elle présente un taux de concentration de l'emploi plus élevé qu'ailleurs grâce aux différentes activités développées, notamment autour de la santé et de l'action sociale qui garantissent des emplois sur place. Ainsi, il s'agit prioritairement de :

- Continuer de jouer un rôle majeur en matière touristique et culturelle à l'échelle du Pays d'Aix et développer les emplois en lien avec ces secteurs. Il s'agit en particulier de permettre la pérennisation et le développement des activités liées au festival international de piano.
- Conforter les activités traditionnelles liées au secteur médico-social et à la santé en permettant notamment l'extension des structures existantes (extension de l'IME le Colombier notamment) et le développement de nouvelles structures (création d'une maison de retraite pour personnes handicapées qui pourrait se localiser dans le quartier de la Gendarmerie)
- Maintenir et pérenniser les activités de loisirs et de tourisme existantes (ancienne base nautique, camping, paint-ball, labyrinthe).
- Développer une activité d'accueil du public sur le site du « Gontard ».
- Optimiser l'espace d'activités de la zone d'intérêt communautaire du Grand Pont, poursuivre son développement et conserver sa vocation (industrielle, commerciale-gros, et construction). Le potentiel (classé en zone U au POS actuel) d'extension de la zone d'activité du Grand Pont représente environ 10 hectares.
- Favoriser l'implantation et la création d'entreprises par le développement du très haut débit sur l'ensemble de son territoire, indispensable à tous les secteurs économiques.

3.5 DIVERSIFIER ET EQUILIBRER L'OFFRE DE LOGEMENTS AFIN DE REpondre A L'EVOLUTION DES BESOINS EN LOGEMENTS ET A LA QUALITE DE VIE DES QUARTIERS

Il s'agira de répondre à un besoin en logements estimé à environ 400/450 logements à l'horizon 2025/2030. Ce volume permet notamment de répondre aux besoins en logements liés à :

- la diminution progressive de la taille des ménages, attendue à l'horizon 2025 ;
- une croissance démographique d'environ 500 à 600 habitants supplémentaires à l'horizon 2025/2030 ;
- aux besoins de renouvellement et de reconstitution du parc de logements (il s'agit notamment, d'appréhender les phénomènes de transformation, de mutations spontanées du parc comme la fusion de petits logements ou « découpage » de grands appartements, les démolitions de logements, le changement de destination) ;
- La prise en compte de la vacance frictionnelle et les besoins en résidences secondaires (y compris dans les programmes neufs, il faut tenir compte d'une vacance dite frictionnelle qui existe dès lors qu'un logement change de mains, que ce soit à l'occasion d'une transaction ou d'une relocation. On estime en général à 4% le taux minimum de vacance frictionnelle pour un parc de logements équilibré).

Cette ambition correspond à un scénario de ralentissement de la croissance démographique (par rapport au rythme des 10 dernières années) qui se situe autour de 1% par an.

Le développement d'une offre de nouveaux logements sera assuré notamment grâce à :

- **l'optimisation des principaux axes urbains** : Avenue Paul Onoratini, Avenue des Alpilles, Avenue de la Durance, Avenue de la Libération, Boulevard de la Paix et Rue du Pigeonnier (règles de hauteur, d'emprise au sol...) ;

- **la mobilisation du foncier non bâti et le potentiel en renouvellement**: notamment le secteur cœur de village (Aires Nord, ancienne gendarmerie...) et le boulevard de la Paix (moyen et long terme) ;

- le développement de deux nouveaux quartiers résidentiels : le quartier dit « la Bergerie » et le quartier dit « Est du Parc du château»

Ainsi, à horizon 2025/2030 devraient être produits :

- environ 300 logements sur des secteurs déjà urbanisés dont environ 200 logements sur les principaux secteurs identifiés sur la carte p16 et autour des principaux axes urbains et 100 logements sur les autres espaces bâtis.

- environ 100/150 logements en extension de l'urbanisation (quartier dit « la Bergerie » le quartier dit « Est du Parc du château »).



- Proposer une diversité de logements permettant le parcours résidentiel des ménages.
- Répondre à la demande des « petits » ménages (jeunes couples, personnes âgées, personnes seules avec enfants...) en imposant une part de logement adaptée (T1 au T3) dans les opérations significatives.
- Mieux utiliser et requalifier le parc de logement social existant en faveur d'une offre plus adaptée : requalification de l'habitat et reformatage de grands logements en petits logements (T1 au T3).
- Améliorer les espaces extérieurs (publics et privés) et les équipements collectifs de proximité dans les résidences HLM.

3.6 INSCRIRE LE DEVELOPPEMENT DANS UNE LOGIQUE DE GESTION ECONOMIQUE DE L'ESPACE

- Promouvoir une intensification des espaces urbains en alternative à l'extension sur des espaces naturels ou agricoles en particulier autour des axes suivants : avenue de la Libération, avenue de la Durance, avenue des Alpilles, avenue du Paul Onoratini, boulevard de la Paix et Rue du Pigeonnier.
- Permettre l'émergence de projets d'aménagement de quartier dans le respect de la vie des riverains en veillant à la bonne insertion urbaine des nouvelles opérations:
- Engager les réflexions sur le quartier des Aires et de la mairie afin de renforcer l'animation et le rayonnement du village historique.
- Faire des économies d'espace et de coût en optimisant les réseaux existants et le foncier public dans le village.

L'ensemble de ces objectifs permettront de réduire la consommation d'espace d'environ 35% par rapport à la consommation d'espace passée (environ 41.7 ha de consommation d'espaces entre 1998 et 2009).

3.7 S'ENGAGER VERS DES CHOIX DE DEVELOPPEMENT URBAIN PLUS DURABLES : PERMETTRE LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DES CONSTRUCTIONS

La qualité environnementale des opérations urbaines constitue l'un des objectifs de développement de la commune: aller vers une ville respectueuse de son environnement, en cohérence avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement. Pour cela, la commune souhaite :

- Permettre, en harmonie avec le tissu urbain existant, de nouveaux modes de conception architecturale et urbaine intégrant notamment les préoccupations relatives aux économies d'énergie.
- Prévoir dans les futurs immeubles d'habitation, l'aménagement de lieux de stockage des déchets, appropriés à la collecte sélective ou à la récupération, en lien avec l'action communautaire du Pays d'Aix dans ce domaine.

- Réduire les consommations énergétiques des bâtiments publics et limiter celles des nouvelles constructions en ayant des exigences de performance énergétique, thermique et environnementale.

3.8 MAINTENIR LA COMPACTE DU VILLAGE PAR DES EXTENSIONS MESUREES DANS LA CONTINUITÉ DU VILLAGE ET SUFFISAMMENT DENSES POUR NE PAS GASPILLER D'ESPACE.

Les extensions mesurées permettront la production d'environ 1/3 de l'offre nouvelle de logements soit 100/150 logements à l'horizon 2025/2030 et mobiliseront moins de 10 hectares tous usages confondus (espaces verts, bassins de rétentions, stationnement, square et parcs inclus).

Les formes urbaines économes en espace seront privilégiées dans les futures opérations d'urbanisme. Il s'agira en particulier de développer une densité minimum de 20 logements par hectare dans les nouvelles opérations grâce à des formes urbaines innovantes et diversifiées (habitat intermédiaire de type maisons jumelées, maisons en bande, petit collectif).

La formalisation d'orientations d'aménagement et de programmation sur les sites stratégiques de développement dans le cadre du PLU et la mise en œuvre d'opérations d'ensemble permettront de garantir le respect des principes énoncés, en particulier sur le quartier dit « la Bergerie » et le Quartier « Est du Parc du Château ».